



Séance du Conseil Municipal du 2 Juillet 1956

Le au vingt-neuf cent cinquante six, le lundi deux Juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Riez. Le maire s'est réuni à l'Hotel de Ville en séance extraordinaire sous la présidence de M. Bérengier, maire, suivant convocation faite le 30 Juin 1956 et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour:

page 529

- 1^o) Autorisation de contracter prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux d'assainissement.
- { 530 - 2^o) Achat terrain de celle Huby pour implantation station de relevement à Treuteneau.
- 531 - 3^o) adjudication des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles publiques.
- 532 - 4^o) Ouverture crédit pour recensement partiel de la population.
- 532 - 5^o) Galerie des Fêtes - Deux marchés en régularisation.
- { 533 - 6^o) Travaux de brachement en eau de la salle des Fêtes à effectuer en tunnel.
- 7^o) Indemnités d'écriture pour locataires de terrains au Château de Riez

Etaient présents: M. Docteur Collet et Clermont, adjoints et M. Bérengier, adjoint M. Babin, Guillard, Bérou, Plancher, Redor, Marchais, Boutin, Pennauéach, Patrou, Néau, Tessier, Clapot, Lubert, Garneau et Clercien. Méfient excusés: ayant donné procuration pour voter en leur nom : M. Pariche, Barbo, Cassard, Dupont, Glajean, Guirion, Clapicier et Mme Gendron. Méfient non excusé: M. Clément Dhuie.

Le maire ouvre la séance et M. Arthur Boutin est, à l'unanimité, désigné comme secrétaire de séance.

- 1^o) Autorisation de contracter prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux d'assainissement:

Le maire donne lecture du rapport suivant :

Conseil de la ville, la branche des travaux d'assainissement pour l'exercice 1956 et non compris les travaux supplémentaires qui ont été discutés en Commission des Travaux le samedi 30 Juin 1956, se monte à 45.630.000 Frs.

Ces travaux ne sont pas encore approuvés ni subventionnés par le ministère de l'Intérieur, du fait que le budget de l'exercice 1956 n'a pas encore été voté. Toutefois, après différentes démarches faites à Paris, nous avons eu des



promesses quant à l'approbation des dits travaux. Une partie de ces travaux (stations de relèvement de Pont-Rousseau et de Trentemoult) est adjugée.

Il faut donc, dès maintenant, faire des démarches pour obtenir des prêts auprès des organismes de crédits publics destinés à couvrir encore la quote-part communale, que l'on peut estimer à environ 54 millions de francs. Des démarches faites auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations nous permettent d'ailleurs retourner prochainement à Paris - nous laissons espérer un prêt de 20 millions de francs.

D'autre part et dès que ce prêt sera réalisé, nous établirons un deuxième dossier pour un prêt complémentaire de 34 millions de francs, ce qui portera le total des prêts demandés pour les travaux d'assainissement pour l'exercice 1956 à 54 millions de francs.

Le Conseil municipal est donc invité à voter les deux prêts, c'est-à-dire à ratifier le premier prêt de 20 millions de francs, dont nous avons l'accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignations, et, ensuite, la constitution d'un nouveau dossier et les démarches nécessaires pour obtenir un deuxième prêt de 34 millions de francs.

Les deux prêts sont à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris.

Avant de passer au vote, nous avons l'avantage de signaler au Conseil municipal que les nouveaux prêts sollicités nous seront probablement accordés au taux de 5,50% et remboursables en 30 ans.

Cela est un peu plus avantageux que les derniers prêts où nous étions obligés de rembourser dans le délai de 20 ans.

Pour gagner du temps, nous avons constitué un dossier et établi une délibération à la date du vote du budget 1956, c'est-à-dire le 4 Février 1956 pour un premier prêt de 20 millions de francs.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le chef à contracter les deux emprunts, soit le premier de 20 millions de francs (attaché à la délibération du Conseil du 4 Février 1956 pour gagner du temps) et le second de 34 millions de francs, le tout conformément aux taux et conditions visés dans le rapport ci-dessus.

2° Achat de terrain de M^e Huby pour implantation station de relèvement à Trentemoult :

Il est montré donné et compte tenu des prétections des proprié-



taires, nous avons admis d'établir la station de relevement de Treutel-Moult sur le Domaine public.

À la dernière réunion du Conseil municipal, notre collègue, cfr. Clement Ellie, s'était opposé à cette décision. Ses arguments ont été reconnus corrects et la Commission des Travaux convoquée sur place a donné son accord pour que de nouvelles tractations soient engagées avec celle Huby, pour obtenir de sa part, un accord amiable pour l'acquisition d'une simple parcelle de terrain suffisamment nécessaire pour l'implantation de la station de relevement proprement dite.

Le plan exact dressé par cfr. Donilo fait ressortir la surface exacte à 48 m² 19.

D'autre part, celle Huby qui avait demandé initialement 1.500 francs m² a reconduit à la suite de notre demande le problème et nous a donné son accord pour nous céder le terrain non plus à 1.500 francs mais à 1.200 francs le m².

D'autre part, l'indemnité pour débâtiuation de sa propriété reste fixée à 10.000 francs.

Le Conseil en délibéré.

À l'unanimité, il décide l'achat du terrain appartenant à celle Huby aux conditions rapportées ci-dessous. De plus, l'Assemblée demande la déclaration d'utilité publique pour obtenir la gratuité des droits d'enregistrement.

- 3° Adjudication des fournitures scolaires gratuites aux enfants des Ecoles publiques :

Le Conseil prend connaissance du procès-verbal d'appel d'offres dressé le 1^{er} Juin 1956 et en vertu duquel la Librairie Graslon de Nantes a été déclarée adjudicataire des fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles publiques de la Ville.

En effet l'appel d'offres a donné les résultats suivants :

- Librairie Graslon	3. 615. 90. frs.
- " Denis	3. 953. 323 frs
- Comptoir Régional de Papeterie	3. 648. 280 frs

Le Jury d'adjudication a désigné la Librairie Graslon comme ayant fait les conditions les plus avantageuses.

Le Conseil est donc invité à autoriser cette commande avant



la passation du marché de gré à gré.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare la Librairie Graslin adjudicataire des fournitures scolaires gratuites à faire aux enfants des écoles publiques.

D'autre part, le Conseil admet que le chiffre ci-dessus de 3.615.901 frs peut être dépassé du fait que les effectifs scolaires risquent d'augmenter à la rentrée d'octobre 1956.

- 4° - Ouverture crédit pour recensement partiel de la population:

Le Conseil municipal maîtrise avait demandé la modélification du chiffre de la population pour être classé dans les îles de 20.000 à 40.000 habitants.

Un recent décret a donné les instructions pour procéder à un recensement partiel. En vertu d'une circulaire ministérielle du 30 octobre 1956, la Ville doit supporter outre la rémunération des agents recenseurs, le coût des imprimés nécessaires ainsi que la charge des frais de mission du Conseiller technique de l'I.N.S.E.E.

Cette dépense peut être estimée à 150.000 frs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant l'utilité du recensement pour la Ville de Rezé, à l'unanimité, ouvre un crédit de 150.000 frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

La mairie est par ailleurs autorisé à rémunérer les agents recenseurs, de payer le coût des imprimés nécessaires et de régler les frais de mission du Conseiller technique de l'I.N.S.E.E.

- 5° - Salle des Fêtes - Deux Marchés en régularisation:

- a) Les travaux de couverture - zincerie et d'ancrage sanitaire des loges et vestiaires de la salle des fêtes de Rezé ont fait l'objet d'un devis descriptif de l'Entreprise Grippay de Pont-Rousseau et le montant total vérifié par M. Joessel, Architecte se monte à 848.884 frs.

- b). Les travaux concernant le service d'incendie de la salle des fêtes de Rezé ont fait l'objet d'un deuxième devis de M. Grippay de Pont-Rousseau vérifié par M. Joessel et se montant à 1.201.500 frs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, reconnaissant



l'utilité des travaux à engager les ratifie et autorise le maire à signer les marchés de gré à gré.

Dans le cas où les fonds provenant de l'emprunt de 15.000.000 de francs seraient insuffisants pour payer ces deux derniers marchés, un crédit supplémentaire serait inscrit au budget de l'exercice 1956.

6. Travaux de Branchement en eau de la Salle à des fêtes à effectuer en tunnel:

Mr. Garneau fait connaître au Conseil municipal la discussion qui a eu lieu en Commission des Travaux avec Mr. Proulx et qui avait trait au danger de bracher la canalisation d'eau pour la salle des fêtes en passant sous la route nationale en tunnel.

Mr. Garneau attire l'attention du Conseil sur le fait que le travail en tunnel demande une perforation spéciale et qu'il faut compter avec une dépense de 500.000 francs supplémentaire.

Mr. Plancher pense que l'on peut effectuer ces travaux en deux tronçons, c'est-à-dire au premier bout effectué en retrait de la route nationale et ensuite exécution du second tronçon fin septembre quand la circulation est moins intense. Cette solution permettrait la pose de canalisations en tranchées ouvertes.

Pour terminer, le Conseil est d'accord pour que le maire obtienne la solution la plus économique possible pour les finances communales.

Faute de lever la séance, Mr. Garneau révèle également au Conseil municipal le différend qui oppose l'Entreprise municipale à Mr. Proulx au sujet de travaux effectués place Pierre Leillard dans le trottoir bordant la pâtisserie Casalis. Il s'agit d'un différend de près de 30.000 francs et Mr. Proulx avait demandé à ce que les frais d'un éventuel expert, en l'occurrence Mr. Charles, ingénieur retraité de la Ville de Nantes, soient pris en charge de la Ville, si dans le différend sa proposition n'était pas retenue.

7. Indemnités d'éiction pour locataires de terrains au Château de Rezé:

Le Conseil fixe les indemnités d'éiction pour les locataires des terrains du Château de Rezé, comme suit :

- M. Lefebvre Pessard dont l'adresse est inconnue : 3000 francs



A clausier Constantine 15.000 F
A clausier Jean Terrier 55.000 F

D'autre part et en ce qui concerne, cet Foetueau - Poucan
l'indemnité d'évacuation est fixée à 1000.000 de f.

Le Conseil prend acte de ces délibérations et l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h. 15

Et ont signé les membres présents :

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 1956

L'an mil neuf cent cinquante six, le premier Septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Rennes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, cy séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, maire, suivant convocation faite par l'administration le vingt-huit Août mil neuf cent cinquante six et cela conformément à la loi.

Ordre du Jour :

À l'ordre du jour, figure :

- 1^o) - L'examen des avant-projets de constructions scolaires suivants :

- page 536 a) agrandissement du groupe scolaire de Ragon
- 536 b) agrandissement de l'école de garçons de Rennes-Bourg
- 536 c) agrandissement de l'école de filles de Rennes-Bourg
- 536 d) projet de construction d'une école maternelle à la Houssais

- 2^o - Nouvelle étude d'un projet d'école maternelle pour l'Uiche-Dinier

- 3^o - Voyage à Paris du maire et du Secrétaire général les 6, 7 et 8 Septembre 1956

- 4^o - Affectation à M. Le Gouic d'un logement de 2 pièces, disponible au Corbusier

Etaient présents : M. Bénézet, maire ;

M. Docteur Collet et M. Merrand, adjoints ;

M. Biron, Boulain, Garneau, Guillard, Lubert, Marchais, Massieu, Ollive, Nean, Patron, Pennanec'h, Plancher, Quirion,